

Quelques exemples entre mille!

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **58 (1949)**

Heft 4

PDF erstellt am: **03.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-549411>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Quelques exemples entre mille!

Des demandes de secours, émanant d'hommes, de femmes et d'enfants de presque tous les pays d'Europe, forment la plus grande partie du courrier qui parvient chaque jour au Secrétariat général de la Croix-Rouge suisse, à Berne.

Comme les fonds dont dispose notre Croix-Rouge nationale sont réservés avant tout à des actions de secours de caractère collectif, il ne nous est pas possible, en principe, de prendre en considération les demandes individuelles. Devons-nous alors laisser sans réponse les appels de tous ceux qui espèrent en une aide, apparemment inépuisable, de la Croix-Rouge, et qui s'adressent pleins d'espoir à la Société d'un des rares pays qui soit demeuré intact: le nôtre? N'y a-t-il aucune possibilité de venir en aide à ces malheureux, ne serait-ce que dans une faible mesure?

Oui, cette possibilité existe. Un Service des secours individuels a précisément été constitué à la Croix-Rouge suisse afin d'étudier toutes les demandes qu'il reçoit. Si l'enquête discrète qu'il entreprend dans chaque cas le convainc de la nécessité d'apporter une aide urgente, il s'efforce de rechercher une famille ou un particulier de notre pays qui accepterait de s'y intéresser. Ainsi, sans même avoir à sa disposition des crédits spéciaux importants, il lui est très fréquemment possible d'apporter indirectement une aide rapide et substantielle.

Voici, ci-après, quelques-uns de ces cas pris au hasard.

De Dresde:

«Nous sommes réfugiés. Notre fuite a été longue et difficile. Ma femme ne parvient pas à se remettre de toutes les fatigues et privations endurées. Elle est sans forces et sans volonté de vivre. Je suis persuadé qu'un bon fortifiant pourrait l'aider et peut-être la sauver. Mais nous n'avons pas d'argent. La Croix-Rouge suisse pourrait-elle nous envoyer quelque chose?»

Un de nos compatriotes, célibataire, s'est intéressé à la malade. Il lui a fait parvenir un excellent fortifiant, accompagné d'une lettre pleine d'encouragements et de sympathie.

Très souvent aussi, notre Service des secours individuels est sollicité par des Sociétés de Croix-Rouge étrangères d'attendre à leur arrivée en Suisse des malades dont elles doivent assurer le transport et d'organiser leur convalescence jusqu'à leur lieu de destination. Il s'agit en général de tuberculeux. Notre service se met alors en liaison avec nos sections qui sont toujours très heureuses de lui apporter leur collaboration.

Et c'est ainsi que, jour après jour, modestement mais avec ténacité, la Croix-Rouge suisse s'efforce de démontrer d'une manière concrète que l'esprit de solidarité Croix-Rouge n'est pas un vain mot, mais une réalité vivante, constructive et fructueuse.

De Graz:

«Je viens demander quelques vêtements à la Croix-Rouge suisse. A la suite d'un accident de travail, j'ai eu trois vertèbres brisées et les deux jambes amputées. De plus, je suis réfugié et ai tout perdu. Ma femme et mes enfants n'ont plus rien à se mettre...»

Quelques jours plus tard, un gros paquet de vêtements, don d'une famille de Lausanne, est parti à l'adresse de cet invalide.

Ce Service des secours individuels se charge aussi de transmettre des nouvelles, de rechercher les membres dispersés d'une famille et, si possible, de les réunir.

Un exemple, parmi tant d'autres:

Le 4 juin 1946: Un Suisse rapatrié d'Allemagne, M. S., nous demande de rechercher sa femme, de laquelle il s'est trouvé séparé au cours de leur fuite.

15 mois d'efforts qui semblent vains, mais le 7 septembre 1947, nous recevons une communication de la Croix-Rouge danoise: «Madame S. se trouve dans un camp de réfugiés au Danemark. Trois semaines après, elle peut rejoindre son mari en Suisse.»

Le 28 septembre 1947: Ce ménage S. nous prie de rechercher son fils, citoyen suisse déporté dans un camp inconnu de travail soviétique.

Le 23 novembre 1948: La Croix-Rouge suisse est en mesure d'écrire aux parents: «Nous avons le grand plaisir de vous donner des nouvelles de votre fils prisonnier de guerre dans le camp russe de Tomsk.»

Le 26 novembre 1948: La Croix-Rouge suisse apprend que le jeune S. se trouve dans un camp de transit de la zone britannique et qu'il attend les papiers nécessaires à son rapatriement. Nous nous occupons immédiatement de lui faire établir un passeport, lui permettant ainsi de rejoindre ses parents après une séparation de plusieurs années. Le jeune S. est arrivé chez lui le soir du 24 décembre.